Image not found or type unknown

yourte sur terrain non constructible

Par **michelle**, le **13/05/2009** à **00:52**

Bonjour,

Mon amie et moi même avons construis une yourte d'habitation de 34m2, pour le moment elle n'a ni bloc cuisine ni arrivé/évacuation d'eau (nous devrions y remédier d'ici peu) c'est donc une Hll pour le moment!

Notre projet serait de nous poser sur un terrain non constructible (faute de moins, prix inabordable dans le var). Connaissez vous un moyen légal d'arriver a nos fin?

Nous cherchons à ce jour en location un terrain pour nous installer en attendant de trouver celui de nos rêves pour nous y établir.

Merci d'avance

Par **Vanille880**, le **13/05/2009** à **04:50**

en principe ce n'est pas possible de faire une construction. Sauf si elle est facilement démontable.

Vous devriez voir auprès du maire et lui demander de rendre ce terrain constructible , bien sûre si c'est possible, tout dépend où il se trouve. En tout cas le mieux c'est de le rencontrer et de lui parler de votre projet. Réfléchissez à un projet global qui s'intégrerait dans l'environnement.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés